

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS A L'ANCIENNE



MOTO-CLUB: BOURGES RACING TEAM

E-MAIL: denislibert@yahoo.fr

TÉLÉPHONE: 0615170914

ORGANISATEUR TECHNIQUE: LIBERT Denis

N° D'ÉPREUVE FFM: 548

DATE: 03/05/2026

LIEU: VIERZON

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Denis DION	Licence : 056813
Délégué FFM (Président de jury)	Jean-Marc FARGE	Licence : 009980
Membre du Jury	Raphaël DA SILVA	Licence : 314801
Membre du Jury	Clara GOBIN	Licence : 425643
Commissaire technique responsable	Roger BLANC	Licence : 004065
Responsable du chronométrage	Christian GAUTIER	Licence : 070148

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Vintage Classic - Evolution - Prototype Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Machines jusqu'à l'année 1984. Refroidissement par air, avec autre système d'amortisseurs que pour la catégorie « Classic » ou refroidissement liquide avec freins à tambours.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution », équipées d'un frein à disque d'origine ou transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines à partir de l'année 1985 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Ages des pilotes :

Suivant les Règles Techniques et de Sécurité Motocross : 13 ans minimum en 125cc / 15 ans minimum pour les autres cylindrées.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière. Dans la limite des places disponibles, 5 pilotes titulaires d'une licence LJA (licence une manifestation) pourront être acceptés dans chaque catégorie.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... ~~XXXXXXXXXX~~ Dr Andriamasy Caroline

Nombre de secouristes 10

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche VIERZON

Temps de trajet (en min) 12

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site VIERZON

Adresse L'Orme à Lieue

Caractéristiques :

Longueur du circuit 2069m

Largeur minimum de la piste 8m

Largeur de la grille 42m

Longueur de la ligne droite de départ 75m

Nombre d'OCP* 20

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54

En manche : 45



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 11/03/2026

BORGES RACING TEAM
La secrétaire,
Delphine HAUCHERE

par le président

VISA DE LA LIGUE

DATE: 20/03/2026



Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date : 2026.03.20
08:50:49 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 16/04/2026

NUMÉRO: 26/0411



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... SECOURS Dr Andriamasy Caroline	
Nombre de secouristes 10	Nombre d'ambulance(s) 1
Hôpital le plus proche VIERZON	Temps de trajet (en min) 12

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :	Caractéristiques :
Nom du site VIERZON	Longueur du circuit 2069m
Adresse L'Orme à Lieue	Largeur minimum de la piste 8m
	Largeur de la grille 42m
	Longueur de la ligne droite de départ 75m
	Nombre d'OCP* 20
	*Officiels Commissaires de Piste

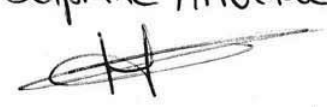
CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 54.
En manche : 45.

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :
Pendant les essais : 40.
En manche : 30.

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 11/03/2026

BORGES RACING TEAM
La secrétaire,
Delphine HAUCHERE

par le président

VISA DE LA LIGUE

DATE: 20/03/2026



Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2026.03.20
08:53:33 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 16/04/2026
NUMÉRO: 26/0411



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org


MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : BOURGES RACING TEAM

DATE : 02/05/2026

LIEU : vierzon



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15h-20h	Contrôles administratifs		
15h-20h	Contrôles techniques		

MOTO-CLUB: BOURGES RACING TEAM

DATE: 03/05/2026

LIEU: vierzon

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7h-8h	Contrôles administratifs		1h
7h-8h	Contrôles techniques		1h
8h-8h25	Essais Libres + Chronos	Pré 90 - Super évo	15+10 mn
8h30-8h45	Essais Libres	Sidecar	15 mn
8h50-9h15	Essais Libres / chronos	Classic évo - Proto	15+10 mn
9h20-9h30	Essais Libres	50-65cc	10 mn
9h35-10h00	Essais Libres + Chronos	Vintage	15+10 mn
10h05-10h25	Pause		20 mn
10h25-10h45	Manche 1	Pré 90 - Super évo	15mn + 1T
10h50-11h05	Essais Chronométrés	Sidecar	15 mn
11h10-11h30	Manche 1	Classic évo - Proto	15mn + 1T
11h35-11h45	Essais Chronométrés	50-65cc	10 mn
11h50-12h05	Manche 1	Vintage	12mn +1T
12h10-13h25	Repas		1h15
13h30-13h50	Manche 2	Pré 90 - Super évo	15mn + 1T
13h55-14h10	Manche 1	50-65cc	10mn + 1T
14h15-14h40	Manche 1	Sidecar	15mn + 2T
14h45-15h05	Manche 2	Classic évo - Proto	15mn +1T
15h10-15h25	Manche 2	Vintage	12mn + 1T
15h30-15h45	Manche 2	50-65cc	10mn + 1T
15h50-16h15	Manche 2	Sidecar	15mn + 2T
16h20-16h40	Pause		20 mn
16h40-17h00	Manche 3	Pré 90 - Super évo	15mn + 1T
17h05-17h25	Manche 3	Classic évo - Proto	15mn + 1T
17h30-17h45	Manche 3	Vintage	12mn +1T
17h50-18h15	Manche 3	Sidecar	15mn + 2T
18h20	Réunion du Jury		
18h30	Remise des Prix		
18h45	Fin		